## Prestation rurale:

E SK	— 134 —
O'K TO	Prestation rurale:
S JAN R	Perception de Raiatea-Tahaa. 14.990 journées.   — de Huahine. 7.100 —   — de Borabora et Maupiti. 7.400 —
OC SX	Total 29.490 journées.
enr	Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécut registré et publié partout où besoin sera.
FILL	Papeete, le 4 juin 1901. Signé: Edouard PETIT.

Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution. enregistré et publié partout où besoin sera.

Nº 204. — ARRETÉ rendant exécutoires divers rôles principaux de l'île Rapa, pour l'année, 4901.

(Du 4 juin 1901.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Vu le décret du 10 août 1899 relatif à l'organisation administrative et financière des îles Marquises, des îles Tuamotu et des îles Gambier, Tubuai, Raivavae et Rapa;

Vu l'arrêté du 16 février 1881 sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu l'arrêté du 23 mai 1884 sur la perception des impôts dans les . archipels;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1900 rendant exécutoire le tarif des taxes à percevoir au profit des îles Gambier, Tubuai, Raivavae et Rapa, pendant l'année 1901;

Le Conseil privé entendu.

## ARRÊTE:

Art. 1er. Sont rendus exécutoires les rôles principaux de l'île Rapa, pour l'année 1901, s'élevant à la somme de cinq cent soixante dix-huit francs quarante centimes et au chiffre de cent trente-huit journées de prestation rurale, savoir :

Impôt dit des routes	576f »
Frais d'avertissement	2 40
Total	578f 40
Prestation rurale 1	38 journées.